

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Silicone Spray General Purpose (Aerosol)
Code du produit	: H-SS13

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiants et additifs
-------------------------------------	---------------------------

1.3. Fournisseur

Distributeur

Hydro-Balance Corporation
Boîte postale 1318, Lewisville, TX 75067
USA
T 972-394-9422, 800-527-5166 - F 972-394-6755
Info@HydroBalance.com - www.HydroBalance.com

Fabricant

North American Research Corporation
519 Huffines Blvd., Lewisville, TX 75056
Boîte postale 1318, Lewisville, TX 75067
USA
T 972-492-1800, 800-527-7520 - F 972-394-6755
Info@narcochem.com - www.narcochem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: En cas d'urgence chimique Appelez le Infotrac 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-535-5053 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : 1-352-323-3500
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Aérosols inflammables, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US)



Mention d'avertissement (GHS US)

: Danger

Mentions de danger (GHS US)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Conseils de prudence (GHS US)

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
heptane	N° CAS: 142-82-5	70 – 80
propane	N° CAS: 74-98-6	10 – 20
butane	N° CAS: 106-97-8	5 – 10

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Si l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact d'un ingrédient n'est pas spécifié, l'information a été retenue comme un secret commercial.
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
heptane (142-82-5)	
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	400 ppm
ACGIH OEL STEL	500 ppm
USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
OSHA PEL TWA	2000 mg/m ³
	500 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
butane (106-97-8)	
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL STEL	1000 ppm
propane (74-98-6)	
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Propane
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Simple Asphyxiant
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Propane
OSHA PEL TWA	1800 mg/m ³
	1000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Protection oculaire:
Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < 0 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,8
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 97 %
Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Aérosol extrêmement inflammable.

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

heptane (142-82-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Read-across, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 29,29 mg/l air (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), > 4 day(s))

butane (106-97-8)

CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 800000 ppm (15 minutes, Rat, Male / female, Experimental value of similar product, Inhalation (gases))
-----------------------------	--

propane (74-98-6)

CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 800000 ppm (15 minutes, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (gases))
-----------------------------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

heptane (142-82-5)

pH	No data available in the literature
----	-------------------------------------

butane (106-97-8)

pH	No data available in the literature
----	-------------------------------------

propane (74-98-6)

pH	No data available in the literature
----	-------------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

heptane (142-82-5)	
pH	No data available in the literature
butane (106-97-8)	
pH	No data available in the literature
propane (74-98-6)	
pH	No data available in the literature

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

heptane (142-82-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

heptane (142-82-5)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Viscosité, cinématique	: < 20 mm ² /s

heptane (142-82-5)	
Viscosité, cinématique	0,641 mm ² /s (20 °C, EN ISO 3104: Capillary viscometer)

butane (106-97-8)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

propane (74-98-6)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---

heptane (142-82-5)	
CE50 - Crustacés [1]	1,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	4,338 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, Fresh water, QSAR, Biomass)

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

heptane (142-82-5)	
LOEC (chronique)	0,32 mg/l
NOEC (chronique)	0,17 mg/l
butane (106-97-8)	
CL50 - Poisson [1]	24 mg/l (ECOSAR, 96 h, Pisces, Fresh water, QSAR)
CE50 96h - Algues [1]	7,7 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, Fresh water, QSAR)
propane (74-98-6)	
CL50 - Poisson [1]	50 mg/l (96 h, Pisces, Fresh water, QSAR, Estimated value)
CE50 96h - Algues [1]	12 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, Fresh water, QSAR)

12.2. Persistance et dégradabilité

heptane (142-82-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,92 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,06 g O ₂ /g substance
DThO	3,52 g O ₂ /g substance
butane (106-97-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
propane (74-98-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

heptane (142-82-5)	
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	552 (BCFBAF v3.00, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,5 (Literature)
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation (500 ≤ BCF ≤ 5000).
butane (106-97-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8 (Experimental value, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
propane (74-98-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,1 – 2,8 (Experimental value, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

heptane (142-82-5)	
Tension superficielle	19,66 mN/m (25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,38 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

heptane (142-82-5)	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption dans le sol.
butane (106-97-8)	
Tension superficielle	No data available in the literature
Ecologie - sol	Sans objet (gaz).
propane (74-98-6)	
Tension superficielle	No data available in the literature
Ecologie - sol	Sans objet (gaz).

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: UN1950
N° ONU (IMDG)	: 1950
N° ONU (IATA)	: Non applicable

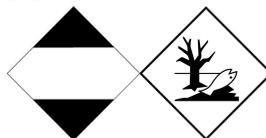
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT)	: Aerosols
Désignation officielle de transport (IMDG)	: AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: LTD QTY
Étiquettes de danger (DOT)	: LTD QTY



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: LTD QTY (2.1)
Étiquettes de danger (IMDG)	: LTD QTY, 2.1

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui



Autres informations : Les emballages intérieurs contenant moins de 5 litres de liquide/5 kg de solide sont exemptés de polluant marin conformément au code IMDG 2.10.2.7.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le colis d'usine ne convient pas au transport aérien

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) :

DOT Limites de quantité avion / ferroviaire de :

passagers (49 CFR 173,27) :

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo :

seulement (49 CFR 175.75) :

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14,126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2

N° FS (Feu) : F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES

N° FS (Déversement) : S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)

Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22

Tri (IMDG) : SG69

IATA

Aucune donnée disponible

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

heptane (142-82-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

butane (106-97-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

propane (74-98-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

heptane (142-82-5)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

butane (106-97-8)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

propane (74-98-6)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
heptane(142-82-5)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Silicone Spray General Purpose (Aerosol)

H-SS13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Composant	Réglementations nationales ou locales
butane(106-97-8)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
propane(74-98-6)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Date de révision : 05/02/2024

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

AVIS: Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées comme techniquement fiables. Il ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des informations contenues dans. Les conditions réelles d'utilisation et de manipulation sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit pour un usage particulier et de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales.